

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D ADMINISTRATION CCAS

L'an deux mille quatorze, et le vingt six avril, à 9 heures, le Conseil d'Administration du CCAS de SAINT HILAIRE D'OZILHAN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CENATIEMPO Thierry, Président.

Présents :

MM CENATIEMPO Thierry, , VERTAURE Anthony, et MMES CAVAGNA Mireille, SULTANA Nathalie, OZENDA Liliane, MM FERRANDIS Jean-Luc, et MMES BIANCHINI Christiane, GAUTRIAUD Zined, WICKER Marie-Noelle.

Absents excusés : CAVAGNA Mireille (procuration à OZENDA Liliane)

Secrétaire: Mme SULTANA a été désignée secrétaire de séance.

Début de la séance à 9 heures 00.

Signatures :

- Vote du compte de gestion 2013 CCAS

Le Conseil d'Administration,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

- Vote du compte administratif 2013 CCAS

L'an deux mille quatorze et le vingt six Avril . A 9 heures, le Conseil d'administration de SAINT HILAIRE D'OZILHAN, régulièrement convoqué, réuni sous la présidence de Madame OZENDA Liliane, délibérant sur le compte administratif 2013 dressé par Monsieur CENATIEMPO Thierry, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés	6.276,20				6.276,20	
Opérations de l'exercice	8.931,76	16.892,00			8.931,76	16.892,00
Résultat de l'exercice 2013		7.960,24			7.960,24	
TOTAUX CUMULES	15.207,96	16.892,00			15.207,96	16.892,00
Résultat de clôture						
Restes à réaliser						
RESULTATS DEFINITIFS		1.684,04				1.684,04

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes :

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

- Vote du résultat 2013 CCAS

Le Conseil d'Administration,

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2013

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013,

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de 1 684.04 €

- un déficit d'exploitation de

décide, l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2013	

(Pour mémoire : Prévisions Budgétaires)	
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT.....	0,00€

RÉSULTAT AU 31/12/2012	EXCÉDENT..... 0 €

DÉFICIT..... - 6 276.20 €

RÉSULTAT AU 31/12/2013 EXCEDENT..... 7 960.24 €

EXCÉDENT CUMULE AU 31/12/2013 EXPLOITATION..... 1 684.04 €

1068- Exécution du virement à la section d'investissement.....

- Affectation complémentaire en réserves.....

002 - Affectation à l'excédent reporté..... 1 684.04 €

(Report à nouveau créditeur)

.....

- **Vote du Budget Primitif 2014 CCAS**

Monsieur le Président présente au Conseil d'Administration le Budget Primitif 2014 du CCAS de la Commune :

- Les dépenses et les recettes de la section d'exploitation s'équilibrent à : 9 684.04 €.

Il demande au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer sur ces propositions.

Le Conseil d'Administration,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve, à l'unanimité, le Budget Primitif 2014 du CCAS.